



VILLE D'AUCHEL

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026/647

INTERDICTION DE STATIONNER PARKING DU CINÉ-THÉÂTRE JEUDI 4 JUIN 2026

HÔTEL DE VILLE

Place André Mancey

62260 AUCHEL

Tél : 03.21.64.79.00

Fax : 03.21.64.79.01

mairie@auchel.fr

Le Maire de la Ville d'AUCHEL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2121-1, L.2122-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Considérant qu'à l'occasion d'une intervention sur la toiture du Ciné-Théâtre, il convient de prendre toutes dispositions pour permettre l'occupation de la zone par une nacelle.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le stationnement est formellement interdit aux véhicules de toutes catégories exceptés les véhicules de la commune, la nacelle et les véhicules de secours), **sur le parking du Ciné-Théâtre, rue Florent Evrard, le jeudi 4 juin 2026, de 8h00 à 17h00, sur la zone indiquée par le barriérage.**

ARTICLE 2 : Le barriérage est mis en place, maintenu et déposé par les services techniques de la ville d'Auchel.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4 : Il peut être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes, dans les conditions prévues par les articles R325-12 et suivants du Code de la Route,

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Auchel, le 21 mai 2026,

Publié le :

12 8 MAI 2026

Le Maire,

The official seal of the Mayor of Auchel is circular. It features the text 'MARIE D'AUCHEL' at the top and 'PAS-DE-CALAIS' at the bottom. In the center is a heraldic coat of arms depicting a castle tower and a ship. The seal is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in dark ink.

Nicolas CARRÉ